

Profil de compétences Présidence de la FCFA du Canada

Compétences acquises :

- Capacité démontrée d'agir en tant que porte-parole d'un groupe représentant un segment important de la population canadienne ;
- Capacité démontrée d'exercer un leadership de type « rassembleur » ;
- Capacité d'intervention auprès des politiciens de divers partis politiques afin de représenter adéquatement les francophones et acadiens vivant en situation minoritaire ;
- Connaissance des médias canadiens et excellente capacité de communication et de vulgarisation ;
- Bonne connaissance du développement des communautés francophones et acadiennes du Canada et des enjeux auxquels elles font face ;
- Engagement démontré envers le développement des communautés francophones et acadiennes vivant en situation minoritaire ;
- Sens politique reconnu, bon sens de la stratégie et bonne capacité d'analyse ;
- Avoir développé une bonne crédibilité et être reconnu auprès des personnes œuvrant dans divers milieux, dont celui de la politique canadienne et de la francophonie ;
- Excellente connaissance du rôle de la FCFA du Canada et engagement démontré envers la vision, la mission et les buts de l'organisme ;
- Bonne connaissance des principaux réseaux de la francophonie dans les communautés francophones et acadiennes du Canada ;
- Capable de s'exprimer couramment dans les deux langues officielles du Canada.

Compétences souhaitables :

- Avoir œuvré dans un rôle de leadership dans un ou des organismes à but non lucratif représentant les francophones ou les acadiens vivant en situation minoritaire ;
- Être connu auprès de diverses personnes œuvrant dans divers milieux, dont le milieu politique canadien ;

- Bonnes connaissances des enjeux reliés à divers secteurs du développement de la francophonie minoritaire ;
- Très bonne connaissance des communautés francophones et acadiennes ;
- Très bonne connaissance des principaux réseaux de la francophonie en situation minoritaire du Canada ;
- Avoir œuvré au sein d'organismes sans but lucratif et avoir travaillé avec une équipe de permanents.

Éléments à retenir :

- La fonction de présidence à la FCFA exige une bonne flexibilité puisque les horaires de travail peuvent fluctuer ;
- La présidence est appelée à se déplacer de façon régulière dans le pays et parfois, à l'extérieur du pays ;
- La présidence agit à titre de présidence du Bureau de direction de la FCFA et, à cet effet, préside diverses rencontres ;
- La présidence est appuyée par un secrétariat permanent et travaille de très près avec la direction générale de l'organisme ;
- La présidence doit, en tout temps, démontrer de l'impartialité, de la neutralité et de la non-partisannerie dans ses interventions. À cette fin, tout candidat ou toute candidate qui désire soumettre sa candidature, ne doit être membre d'aucun parti politique au moment de soumettre celle-ci ;
- À noter : le mandat peut être renouvelé à deux reprises pour une durée totale de six ans – voir article 6.5 a) des Règlements administratifs de la FCFA.
- En contrepartie du travail effectué, la présidence perçoit mensuellement des honoraires fixés par le conseil d'administration.

La FCFA encourage la mise en nomination de personnes issues de tous les milieux et représentant l'ensemble des facettes de la francophonie canadienne. Consciente du rôle primordial de la diversité et de l'inclusivité et reconnaissant l'importance de la participation et la contribution de ces différents points de vue et expériences vécues, la FCFA invite ses membres à diffuser largement cet appel de candidatures, afin de parvenir à une représentation équilibrée à son CA, notamment des femmes, des âges, des origines ethniques, de la diversité sexuelle et de genres, des personnes autochtones et des personnes vivant en situation de handicap, afin d'obtenir une représentation précise de la population actuelle de la francophonie canadienne.